

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 20/10/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306617-20211026-2021\_51-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	P	Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur VALEIX	P	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD		Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	P
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	Ex	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	EX	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	Ex
Monsieur PARROT	Ex	Madame CHEVREUL	Ex

Envoyé en préfecture le 29/10/2021  
Reçu en préfecture le 29/10/2021  
Affiché le   
ID : 033-253306617-20211026-2021\_51-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2021, 30 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 51

Objet : Compte rendu au Comité Syndical : Communication des décisions prises par le Bureau Syndical en date du 21 septembre 2021

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 2020-44 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2020 donnant délégation au Bureau Syndical dans certaines matières,

RAPPORT

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Bureau Syndical par délibération n° 2020-44 du 30 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises par le Bureau Syndical lors de sa réunion du 21 septembre 2021 :

- \* Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 04 novembre 2020 : adopté à l'unanimité des membres présents
- \* Modifications des conditions d'acquisition d'un terrain sur la commune de Libourne auprès de l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine : adoptées à l'unanimité des membres présents
- \* Adhésion au Groupement des Apiculteurs du Libournais (GAL) : adoptée à l'unanimité des membres présents
- \* Adhésion au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA) : adoptée à l'unanimité des membres présents

\*\*\*\*\*

Le Comité prend acte du compte rendu des décisions du Bureau Syndical réuni le 21 septembre 2021 détaillées ci-avant et prises en vertu de la délégation accordée par délibération n° 2020-44 du 30 septembre 2020.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 26 octobre 2021